

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017

2018

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 janvier 2018 à 19h40 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

Monsieur Denis Paquet est absent.

La séance est ouverte à 19h40

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

Rés. : 2018-001

3. APPROBATION ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2017 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2018-002

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 18 décembre 2017.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 janvier 2018 ;

Il est dûment proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2018-003

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Service de la paie (décembre) : | 6 164.83 \$ |
| Dépenses incompressibles payées en (mois) | 2 681.65 \$ |
| Comptes à payer du mois : | 4 155.32 \$ |

4.2 CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT # 3

Rés. : 2018-004

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de la somme de 2 619.27 \$ à la Caisse populaire Desjardins pour le paiement des intérêts pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3 ADOPTION DU PROJET DE RÉGLEMENT NO 2017-0205 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2018, le lundi 18 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance et d'augmenter jusqu'à concurrence de six le nombre de versements égaux que peut faire le débiteur pour le paiement de ses taxes ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 18 décembre 2017 ;

4.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-0205 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2018 (suite)

EN CONSÉQUENCE;

Rés. :2018-005

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents d'adopter le règlement 2017-205 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

4.4 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

Rés. : 2018-006

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2018 pour l'embauche d'un étudiant au niveau de la voirie.

4.5 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2018

Rés. : 2018-007

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de mandater la firme de comptables agréés « *Mallette SENCRL* » pour effectuer la préparation des états financiers et la vérification générale pour 2018.

4.6 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2018

Rés. : 2018-008

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 798,\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'option assurance juridique.

4.7 RÉSOLUTION – DIRECTION DU SERVICE INCENDIE

Considérant que la municipalité du Village de Price a signé une entente de fournitures relative à la protection contre l'incendie et la sécurité civile avec la MRC de la Mitis le 15 août 2013;

Considérant l'autonomie du Service incendie de la région de Price comprenant les municipalités de Grand-Métis, Padoue, Price et Saint-Octave-de-Métis et aussi de l'importance d'avoir un directeur du service incendie;

Rés. : 2018-009

Considérant la proposition du pompier en chef du Service incendie de la région de Price de se retirer de la direction des incendies de la MRC de la Mitis, tout en conservant les volets services techniques, formation et prévention;

Considérant l'article 15 de l'entente signée avec la MRC de la Mitis, qui mentionne qu'une municipalité doit signifier à la MRC son intention au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial;

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Mario Chouinard, directeur du Service incendie de la région de Price.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point à l'ordre du jour

6. CORRESPONDANCE

6.1 Aucun point à l'ordre du jour

7. VARIA

7.1 DEMANDE DE SOUTIEN À LA RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL DÉTOUR

Rés. : 2018-010

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le festival Détour pour un montant de 50\$.

7.2 ACHAT MODULE ACCÈS CITÉ TERRITOIRE – QUALITÉ DES SERVICES

Rés. : 2018-011

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du logiciel selon l'offre de service de PG, achat en groupe avec la MRC du module Qualité des services d'Accès Cité territoire. Le coût des frais d'entretien annuel sera de 100\$.

La directrice demandera plus d'information à madame Caron.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-012

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018